

Département de la Savoie
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
CANTON DE LA CHAMBRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
Le 17 octobre 2023

Nombre de délégués

. en exercice : **27**
. présents : **24**
. votants : **27**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Le **VINGT-TROIS OCTOBRE**

Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Présents : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BORDON, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, JAL, LAZZARO, LE ROUX, MORVAN, ROCHETTE

Absents excusés : Monsieur Philippe BOST
Monsieur Bertrand MONDET
Monsieur André TOGNET

procuration à Madame Mathilde SONZOGNI
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE
procuration à Monsieur Dominique LAZZARO

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique LAZZARO

OBJET : MOTION SUITE AUX EBOULEMENTS DE LA PRAZ

Le Président rappelle que le 27 août dernier, un éboulement spectaculaire s'est produit à Saint-André, à La Praz. Au-delà des lourdes conséquences matérielles, un drame a heureusement pu être évité, mais la question de la sécurité des personnes est posée sur ce site soumis à des aléas importants.

Trois infrastructures de communication et de mobilité ont été fortement impactées : l'autoroute A 43, la RD 1006 et la voie ferrée. La conjonction de leur impraticabilité simultanée a plongé la Haute vallée de Maurienne dans une situation inédite d'isolement, créant de profonds désordres dans les trajets domicile-travail, scolaires, les relations commerciales, la fourniture de ce territoire en biens et services, le transit transfrontalier, les activités touristiques.

Si l'autoroute est désormais réouverte (une voie sur deux), la situation demeure très sensible pour nos voisins, et le Conseil Communautaire de la 4C exprime toute sa solidarité aux habitants, élus, acteurs économiques et transporteurs impactés par ce glissement de terrain. Tout particulièrement aux élus et habitants des communes sinistrées, et notamment de Saint-André, qui a été complètement saturée de véhicules.

Le Conseil Communautaire souhaite que les mesures prises et à prendre, dans le cadre de la gestion de crise, tout d'abord, puis de manière plus structurelle, ensuite, soient suffisamment fortes et durables pour sécuriser la Vallée de la Maurienne.

A court terme, le Conseil Communautaire demande :

- Que soit trouvé de manière pérenne un accord pour son utilisation gratuite par les usagers de la RD 1006,
- Un suivi hebdomadaire, par les élus, de l'évolution de la situation, des diagnostics, et des solutions en instruction, et la mise en place d'une cellule d'informations joignable par tous les acteurs concernés.
- Un accompagnement des entreprises victimes directes et indirectes de cet événement

Cette situation inédite mais dont la survenue pourrait se représenter à l'avenir dans des probabilités plus fortes, avec le changement climatique, doit nous questionner sur l'aménagement durable de notre territoire :

- Cela concerne en premier lieu la RD 1006 : il importe de connaître la possibilité de sa réouverture, de son report durable sur l'autoroute, ou s'il faut envisager une autre voie plus sécurisée durablement,
- Cela concerne ensuite l'autoroute : il importe de ne pas revivre une situation de coupure, mais aussi de réduction de voies, par des mesures de sécurisation plus fiables,
- Cela concerne enfin la voie ferrée : il semble probable que son ouverture soit reportée de plusieurs mois. Il est donc indispensable :
 - o De prévoir les aménagements ferroviaires et routiers (gare routière, taxis, parkings) sur les gares de Saint-Jean-de-Maurienne et Saint-Michel-de-Maurienne pour assurer la continuité du service antérieur, notamment en saison hivernale. La SNCF doit se rapprocher immédiatement des élus pour convenir de l'organisation de la gare routière et des dessertes vers les stations, notamment.
 - o De prévoir les liaisons vers la Haute-Maurienne pour ne pas restreindre les capacités de desserte de ce secteur,
 - o D'accompagner sur la durée les entreprises, savoyardes, mais encore plus mauriennes, qui utilisaient les liaisons ferroviaires pour leurs besoins vers l'Italie.
- L'État doit être présent aux côtés des maîtres d'ouvrage et des collectivités de la vallée pour appuyer, faciliter et financer les investissements nécessairement très lourds qui seront à mettre en œuvre,
- Il faudrait aussi assouplir les conditions des approvisionnements de l'économie par l'Italie. Nous avons pu constater, notamment pour le carburant, que ces échanges n'étaient pas en capacité de se déployer en cas de pénurie.

Enfin, l'utilité du chantier Lyon-Turin ne peut désormais plus sérieusement être questionnée.

Ce projet doit être mené à son terme dans les délais prévus, à savoir :

- Tunnel transfrontalier : 2032,
- Accès français selon l'option « Grand Gabarit » : 2041.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 1 contre (Monsieur GOYET) :

- **DEMANDE** le rétablissement dans les meilleurs délais de la ligne ferroviaire entre Saint-Michel-de-Maurienne et Modane ;
- **SOLLICITE** l'État, prioritairement, l'Europe, et la Région, pour se mettre rapidement d'accord sur le financement de ce projet d'intérêt général désormais indiscutable pour ne plus perdre de temps ;
- **DEMANDE** enfin la solidarité des territoires de la région, à commencer par les élus de l'agglomération lyonnaise, comme ont pu le démontrer les élus de Haute-Savoie, notamment de la Vallée de l'Arves qui ont soutenu le report des travaux prévus au tunnel du Mont Blanc.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Dominique LAZZARO



Le Président,
Bernard CHENE



La 4C
Communauté de Communes
du Canton de La Chambre

39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES

Tél. : 04 79 56 26 64

Mail : comcomcc@orange.fr - site internet : <http://www.la4c.fr>